



Distr. : Générale
28 mai 2009

Français
Original : Anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Session extraordinaire sur le changement climatique

Segment ministériel

Nairobi, 29 mai 2009

Rapport du segment ministériel de la session extraordinaire sur le changement climatique de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Introduction

1. Le segment ministériel de la session extraordinaire sur le changement climatique de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est déroulé à Nairobi (Kenya), le vendredi 29 mai 2009. Il était précédé, le jeudi 28 mai 2009, d'une séance d'information technique destinée aux ministres. Un résumé des points abordés durant la séance d'information technique figure à l'annexe V au présent rapport. La liste intégrale des participants sera distribuée séparément en temps utile.

2. Ont participé au segment ministériel les ministres et autres chefs de délégation de 51 Etats membres de la CMAE, ainsi que des représentants d'organisations régionales et sous-régionales africaines, d'organismes des Nations Unies, de secrétariats de diverses conventions environnementales et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

I. Ouverture du segment ministériel

A. Ouverture

3. Le segment ministériel a été officiellement ouvert par Mme Bulyewa Sonjica, Ministre de l'eau et de l'environnement d'Afrique du Sud, le vendredi 29 mai 2009 à 13 h 30.

4. Des déclarations liminaires ont également été prononcées par M. John Michuki, Ministre kényen de l'environnement et des ressources minérales; Mme Rhoda Peace Tumusiime, Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de la Commission de l'Union africaine; M. Achim Steiner, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); M. Cherif Rahmani, Ministre algérien de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme; M. Erik Solheim, Ministre norvégien de l'environnement et du développement international; M. Trevor Gitonga, représentant la jeunesse africaine; M. Jean-Louis Borloo, Ministre français de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire; M. Thomas Becker, Secrétaire permanent adjoint au Ministère du climat et de l'énergie danois; M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; M. Salifou Sawadogo, Ministre burkinabé de l'environnement et du cadre de vie; Mme Sonjica; M. Jerry Lengoasa, Sous-secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale, au nom du Secrétaire général, M. Michel Jarraud; M. Mithika Mwenda, Coordonnateur de l'organisation Pan-African Climate Justice Alliance; et M. Sultan al Jaber, Directeur général de la société d'Abu Dhabi (Emirats arabes unis) pour les énergies du futur.

5. Dans sa déclaration liminaire, M. Michuki a exposé les dangers que faisaient peser le réchauffement global et le changement climatique pour la planète et, en particulier, pour l'Afrique, qui était particulièrement exposée et vulnérable. Il a mentionné les mesures qui étaient prises au Kenya, notamment un programme de boisement envisagé, en vue d'accroître la capacité d'absorption du carbone dans son pays. Soulignant que les stratégies proposées étaient avantageuses, il a exprimé

l'espoir qu'elles seraient financées par le fonds d'adaptation et feraient à terme l'objet d'un financement dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre. Il a fait valoir que le fonds d'adaptation devrait favoriser l'Afrique, étant donné que ce continent avait le moins contribué aux changements climatiques. Il a demandé d'envoyer au monde un message politique fort et clair sur la nécessité de prendre des mesures bien précises pour relever les défis posés par le changement climatique et a appelé à la coopération et à l'engagement de toutes les parties prenantes pour parvenir à un accord équitable, objectif et efficace à Copenhague lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

6. Dans sa déclaration, Mme Peace Tumusiime a fait ressortir les points saillants de la décision Assembly/AU/Dec.236(XII) adoptée par l'Union africaine en février 2009, aux termes de laquelle il conviendrait qu'à la quinzième session de la Conférence des Parties, l'Afrique soit représentée par une délégation habilitée à négocier au nom de tous les Etats membres en ayant pour mandat de s'assurer que le flux des ressources vers le continent ne diminue pas. Elle a mis en exergue la menace que faisaient peser les changements climatiques et préconisé une action à tous les niveaux, en associant toutes les parties prenantes. Elle a fait valoir que l'Afrique avait moralement le droit de chercher à être compensée pour les dommages imputables au changement climatique, car elle y avait le moins contribué. Elle a indiqué que la Commission de l'Union africaine avait adopté une approche à trois niveaux englobant les négociateurs, les ministres et certains chefs d'Etat, auxquels d'éminentes personnalités africaines apportaient leur concours. A cet égard, elle s'est félicitée de la position commune définie par le Groupe africain de négociateurs et a vivement exhorté les pays africains à jouer un rôle prépondérant pour ce qui était des questions liées aux changements climatiques, au lieu d'être relégués au second plan.

7. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a souhaité la bienvenue aux participants et s'est déclaré confiant que les résultats de la session extraordinaire marqueraient un tournant décisif pour l'Afrique, car le continent, dans toute sa diversité, adopterait une position commune en vue des négociations internationales sur le changement climatique. La capacité de l'Afrique à atteindre les objectifs ambitieux fixés en matière de lutte contre les changements climatiques, qui était au cœur des négociations prolongées, était fonction des partenariats financiers et techniques qu'elle pourrait forger avec la communauté internationale. Ces partenariats n'étaient pas un signe de bonne volonté mais une obligation pour ceux qui étaient à l'origine du changement climatique et une responsabilité à l'égard des émissions de gaz à effet de serre. Un accord digne de ce nom à Copenhague, qu'appelaient de tous ses vœux le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, représenterait le traité le plus important de l'histoire du XXI^e siècle en transformant notamment les économies, les systèmes de transports, les stratégies en matière d'infrastructures écologiques et la gestion des ressources. Il a insisté sur la nécessité de réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, volet critique des négociations climatiques; alors que le courage politique manquait encore généralement, le Gouvernement norvégien avait fait montre d'un grand courage et donné le ton en injectant près de 2,5 milliards de dollars dans le financement de cette approche. Pour conclure, il a réaffirmé l'importance de partenariats financiers et techniques réalistes pour parvenir à un accord à Copenhague qui répondrait aux attentes de la communauté internationale et permettrait à l'Afrique de tirer pleinement avantage des opportunités techniques et financières pour lutter contre le changement climatique.

8. Dans sa déclaration, M. Rahmani a rappelé l'adoption par l'Union africaine de la Déclaration d'Alger sur les changements climatiques en tant que base d'une position commune africaine à la réunion de Copenhague. Il a souligné la nécessité de la cohésion et de la solidarité dans l'approche du continent; l'Afrique devait jouer un rôle de chef de file et parler d'une seule voix. Il a déclaré que les pays industrialisés se devaient de jouer un rôle dans l'atténuation des changements climatiques et a souligné qu'il fallait fournir aux pays africains une assistance technique et appuyer les programmes spécifiques qu'ils proposaient pour aider le continent, rappelant que la crise financière avait donné l'occasion d'établir un nouvel ordre économique et écologique mondial. Il était nécessaire d'associer toutes les parties prenantes, y compris au niveau local, et de mettre en place des mécanismes de coopération dans le cadre d'une alliance mondiale pour répondre aux défis climatiques. Il a félicité le Groupe d'experts de haut niveau sur les changements climatiques pour ses importants travaux et fait part de l'engagement de l'Afrique à participer sans réserve aux efforts de la communauté internationale pour faire face au changement climatique.

9. Dans sa déclaration, M. Solheim a mis en relief la menace que faisaient peser les changements climatiques et mentionné deux initiatives menées avec l'appui du Gouvernement norvégien pour favoriser la lutte contre les changements climatiques. La première était axée sur le financement et son gouvernement proposait que 2 % du marché mondial du carbone soit mis aux enchères au niveau mondial, ce qui permettrait de générer entre 20 et 30 milliards de dollars par an. Grâce à ces revenus, prévisibles et fiables, les gouvernements pourraient planifier leurs activités. La seconde initiative concernait le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, dans laquelle son gouvernement avait considérablement investi. Le Programme demandait aux nations abritant des forêts tropicales, telles que le Brésil et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, d'élaborer des stratégies nationales pour lutter contre le déboisement avec le concours de la communauté internationale. Il serait ainsi possible de réduire les émissions provenant des forêts tropicales, de fournir des moyens d'existence aux populations vivant dans ces régions et de protéger quelques-unes des voix mondiales les plus importantes. Il a demandé l'amélioration du Mécanisme pour un développement propre et souligné que la Norvège appuierait ces efforts et tous ceux qui y seraient reliés.

10. Dans sa déclaration, M. Gitonga a exprimé la position des jeunes écologistes africains. Il a exhorté les gouvernements africains à prendre en considération le rôle joué par les jeunes à tous les niveaux du débat sur le changement climatique et à les associer tout au long des négociations de Copenhague. Faisant observer que les jeunes n'avaient pas été suffisamment représentés à la quatorzième session de la Conférence des Parties et se félicitant du fait qu'ils avaient été inclus dans les délégations gouvernementales africaines officielles à Copenhague, il a instamment prié les gouvernements d'appuyer en outre une délégation composée de jeunes. Les jeunes étaient des acteurs de poids dans le processus de prise de décisions en matière d'environnement et de développement durable et, en tant que tels, devaient jouer un rôle décisif dans les projets relatifs aux changements climatiques à travers le continent. Il a mis en garde contre les dangers posés par les changements climatiques et souligné que puisque les jeunes devaient hériter de la planète, en tant que consommateurs, producteurs, victimes et bénéficiaires, chacun de nous devait agir pour bâtir un avenir commun.

11. M. Borloo a relevé que les mentalités avaient évolué dans le monde face à la question du changement climatique et des pays comme les Etats-Unis d'Amérique et la Chine commençaient à reconnaître l'importance cruciale de cette question. Il a salué l'engagement des pays industrialisés en matière d'atténuation. S'agissant du fonds d'adaptation, il devait être envisagé dans une perspective de développement et être transparent et avoir un impact. Il a vivement encouragé les nations africaines affrontant des pénuries d'eau à faire appel au savoir-faire des pays européens. Il a souligné que l'Afrique devait parler d'une seule voix à Copenhague et exprimé l'espoir que la réunion de Copenhague permettrait de changer radicalement les choses afin d'emprunter une voie tout à fait différente au cours des dix prochaines années.

12. M. Becker s'est adressé à la Conférence en tant que représentant du gouvernement hôte du sommet sur le climat de décembre 2009. Le Danemark s'engageait à appuyer les efforts déployés en vue de parvenir à un accord sur le climat qui serait tout à la fois suffisamment ambitieux pour que le monde n'ait pas à souffrir des conséquences insoutenables du changement climatique et suffisamment équitable pour offrir aux pays en développement la possibilité de continuer à croître et à prospérer. Notant l'importance clé de l'énergie pour le développement économique, il a insisté sur la nécessité de promouvoir des modes durables des émissions, faisant remarquer que l'efficacité écologique présentait en dernier ressort des avantages. Il a retracé et réitéré le soutien de son pays aux efforts faits par les pays africains pour parvenir à une position de négociation commune.

13. M. de Boer a présenté dans des grandes lignes les défis auxquels faisaient face les pays africains pour lutter contre les effets des changements climatiques, qui sapaient leurs efforts en vue d'éliminer la pauvreté et de favoriser la croissance économique, et a passé en revue les mesures prises dans le contexte de la Convention-cadre pour aider les pays du continent. Notant que l'Afrique avait le moins bénéficié du régime actuel sur le changement climatique et que le Mécanisme pour un développement propre n'avait pas encore été probant en Afrique, il a indiqué que la réunion de Copenhague offrait aux pays africains une occasion capitale de tirer parti des mesures renforcées sur le changement climatique. Il s'est félicité du fait qu'il y avait une convergence de plus en plus grande dans les négociations sur un cadre solide d'adaptation mais a néanmoins souligné qu'il convenait de préciser les types d'adaptation à mettre en œuvre. S'agissant de l'atténuation, il a fait observer que les pays africains devaient prendre des mesures d'atténuation dans le secteur agricole et réduire les émissions liées au déboisement, ajoutant que l'on pouvait développer des synergies entre l'atténuation, l'adaptation, le développement durable, la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté. Dans ce contexte, il a également appelé l'attention sur le fait que l'on était de plus en plus persuadé dans les négociations que les pays en développement pouvaient prendre des mesures d'atténuation appropriées

au niveau national. Toutefois, pour tirer parti des synergies entre l'atténuation et l'adaptation, l'Afrique avait besoin de l'appui soutenu de la communauté internationale, y compris sous la forme de fonds publics, et il a à cet égard laissé entendre que le marché du carbone était une option viable. Présentant les deux grandes positions sur la gouvernance, il a souligné qu'il fallait trouver un terrain d'entente et a, en conclusion, affirmé que sans Copenhague, aucun appui financier et technologique nouveau et additionnel ne pourrait être fourni aux mesures d'atténuation qui favorisaient le développement et aucune structure de gouvernance véritablement post-coloniale, car fondée sur l'équité, ne pourrait voir le jour.

14. M. Sawadogo a évoqué la septième session du Forum mondial sur le développement durable qui se tiendrait à Ouagadougou du 19 au 22 octobre 2009 et donnerait l'occasion aux négociateurs africains de consolider davantage leur position en vue de la réunion de Copenhague et de définir des engagements spécifiques en vue de faire face aux effets du changement climatique sur le continent.

15. Dans son discours d'orientation, la Présidente de la Conférence a déclaré que plus la population mondiale augmentait, plus les besoins en eau, énergétiques et alimentaires augmentaient également, ce qui posait de nouveaux défis pour la gestion de l'environnement. Bien que l'Afrique ait peu contribué au changement climatique, ce continent était le plus vulnérable face à ses impacts et le moins doté des moyens d'y faire face. Elle exprimait l'espoir que les négociations à Copenhague permettraient d'assurer un point d'équilibre entre l'atténuation et l'adaptation et a recommandé l'établissement d'un vaste programme international sur l'adaptation pour aider les pays africains à s'attaquer aux effets immédiats et futurs. S'agissant de l'atténuation, elle a vivement engagé les pays développés à prendre des engagements plus ambitieux en matière de réduction des émissions, faisant observer que les pays en développement prenaient déjà toutes les mesures qu'ils pouvaient et étaient prêts à en faire davantage, s'ils recevaient l'appui financier et technique nécessaire.

16. M. Lengoasa a appelé l'attention sur les conclusions du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui indiquaient une fréquence et une intensité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui risquait de nuire considérablement au développement de l'Afrique, et il fallait agir urgemment. Il a rappelé aux délégués la tenue prochaine de la troisième Conférence mondiale sur le climat à Genève du 31 août au 4 septembre 2009, qui devait apporter une contribution majeure à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre et à laquelle les nations africaines pouvaient prendre une part décisive. Il a demandé aux parties prenantes régionales et à la communauté internationale de soutenir les organisations africaines s'occupant des programmes relatifs aux changements climatiques.

17. M. Mwenda a indiqué que bien que l'Afrique n'assume aucune responsabilité historique en ce qui concerne le changement climatique, elle n'avait pas d'autre choix que de faire face à ses effets. Soulignant la vulnérabilité des femmes face aux impacts du changement climatique, il a préconisé l'élaboration de stratégies et de mesures qui répondraient spécifiquement à leurs besoins. Il estimait que les pays développés, tout en réduisant considérablement leurs propres émissions, devraient également assumer la responsabilité de financer les mesures de lutte contre les changements climatiques en Afrique, ajoutant que le financement de l'adaptation devrait se faire sous forme de subventions, et non de prêts, et sous l'égide de la Convention-cadre. Il a instamment prié les gouvernements africains de s'assurer que les questions relatives aux changements climatiques soient intégrées dans tous les programmes nationaux de développement et que les équipes de négociateurs sur les changements climatiques soient choisies avec soin et bien constituées afin que le continent africain ait tout à gagner de l'issue de ces négociations.

18. M. al Jaber a présenté un court métrage dans le cadre de la campagne menée par son pays en vue d'abriter le siège de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables dans la ville de Masdar (Abu Dhabi), qui pouvait se targuer de posséder les infrastructures, le capital humain, la volonté politique et les moyens financiers pour ce faire. Il a souligné qu'il importait de favoriser l'accès aux énergies renouvelables pour les pays en développement, la participation des pays africains à la mise en valeur des énergies renouvelables propres abordables et le renforcement des capacités.

II. Questions d'organisation

A. Election du Bureau

19. Conformément au règlement intérieur, la réunion du Groupe d'experts s'est déroulée sous les auspices du Bureau de la douzième session de la Conférence. En conséquence, le représentant de l'Afrique du Sud a occupé les fonctions de Président et les représentants de l'Erythrée, du Gabon et de la Jamahiriya arabe libyenne ont occupé les fonctions de vice-présidents.

20. Le représentant du Burkina Faso a fait office de rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour

21. Les ministres ont adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (AMCEN/SS/III/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux.
3. Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts.
4. Examen du projet de déclaration de Nairobi sur le processus africain de lutte contre le changement climatique.
5. Examen des décisions et recommandations soumises par le Groupe d'experts :
 - a) Projet de décision sur le processus africain de lutte contre le changement climatique;
 - b) Projet de décision de l'Union africaine sur le processus africain de lutte contre le changement climatique;
 - c) Position de négociation commune de l'Afrique en vue d'un régime international global sur le changement climatique au-delà de 2012;
 - d) Cadre conceptuel des programmes africains sur le changement climatique;
 - e) Messages clés de la session extraordinaire à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quinzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session;
6. Adoption du rapport du segment ministériel.
7. Questions diverses.
8. Clôture de la réunion.

C. Organisation des travaux

22. La Présidente de la Conférence a présenté le projet de programme de travail et la liste des documents établis en vue du segment ministériel figurant aux annexes I et II de l'ordre du jour provisoire annoté (AMCEN/SS/III/1/Add.1).

III. Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts

23. M. Alf Wills, Président de la réunion du Groupe d'experts, a présenté le rapport de la réunion qui figurait dans le document AMCEN/SS/III/4. Les ministres et autres représentants ont pris note du rapport.

IV. Examen du projet de déclaration de Nairobi sur le processus africain de lutte contre le changement climatique

24. La Conférence a adopté le projet de déclaration, tel que modifié oralement. Le texte de la Déclaration de Nairobi sur le processus africain de lutte contre le changement climatique figure à l'annexe I au présent rapport.

V. Examen des décisions et recommandations soumises par le Groupe d'experts

A. Projet de décision sur le processus africain de lutte contre le changement climatique

25. La Conférence a adopté le projet de décision, tel que modifié oralement. Le texte de la décision figure à l'annexe II au présent rapport.

B. Projet de décision de l'Union africaine sur le processus africain de lutte contre le changement climatique

26. La Conférence a approuvé le texte du projet de décision de l'Union africaine sur le processus africain de lutte contre le changement climatique en vue de sa transmission à l'Union africaine pour examen et adoption éventuelle. Le texte de la décision figure à l'annexe III au présent rapport.

C. Position de négociation commune de l'Afrique en vue d'un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012

27. La Conférence a examiné et adopté la position de négociation commune africaine actualisée.

D. Cadre conceptuel pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques

28. La Conférence a adopté le cadre conceptuel pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques, qui figure à l'annexe IV au présent rapport.

E. Messages clés de la session extraordinaire à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa quinzième session et à la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa cinquième session

1. Exposés

29. M. Kamel Djemouai, Président du Groupe africain de négociateurs, a présenté les messages clés qui constituaient la position de négociation commune de l'Afrique définie dans la Plateforme africaine actualisée sur les changements climatiques. Il a souligné que les ministres et chefs de délégation seraient les négociateurs africains à Copenhague; il était donc essentiel qu'ils soient pleinement au fait de la position commune du continent. Il a fait valoir que tout accord conclu à Copenhague devrait reposer sur un régime climatique ambitieux, inclusif, équitable et efficace qui permette une mise en œuvre intégrale, effective et durable du Plan d'action de Bali en s'appuyant sur des moyens d'action divers, y compris le financement, la technologie, le renforcement des capacités et l'établissement d'objectifs de réduction des émissions à long terme. L'accord devrait être assorti de cibles à moyen terme, fondé sur des méthodes scientifiques rigoureuses et conforme aux principes énoncés dans la Convention-cadre. Il a déclaré que la coopération internationale était absolument nécessaire pour permettre à l'Afrique de s'adapter et les pays développés devaient s'engager à fournir des moyens nouveaux, supplémentaires, adéquats, prévisibles et durables de mise en œuvre pour les pays en développement. Il a fait observer que le groupe préconisait des engagements de réduction des émissions juridiquement contraignants et quantifiés pour les pays développés qui soient mesurables, communicables et vérifiables et, pour les pays en développement, des mesures d'atténuation, y compris des réductions relatives subordonnées à la fourniture d'un appui, notamment le transfert de technologie, le financement et le renforcement des capacités, par les pays développés.

30. M. Seth Osafo, Consultant juridique, a fait un exposé sur les aspects juridiques et politiques de la réunion de Copenhague. Il a souligné que les pays en développement penchaient pour une interprétation restrictive de la portée du mandat du groupe du travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I du Protocole de Kyoto, qui prévoyait un amendement de l'annexe B en vertu de l'article 3.9 de la Convention; des réductions ambitieuses des émissions de la part des pays développés en vue d'atténuer les changements climatiques; l'octroi de nouveaux fonds et le transfert de technologies dans le domaine public pour faciliter la réduction des émissions. Il a exposé quelques-uns des résultats possibles des négociations de Copenhague, notamment un nouveau protocole pour remplacer le Protocole de Kyoto, et déclaré que l'Union européenne, l'Australie, le Japon et d'autres Parties visées à l'Annexe I étaient désireux de voir les Etats-Unis, qui étaient

jusqu'en 2008 le plus grand émetteur de gaz à effet de serre dans le monde, participer aux efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre les changements climatiques. Si la nouvelle administration avait suscité l'espoir d'un engagement des Etats-Unis aux efforts de la communauté internationale pour lutter contre les changements climatiques, il était peu vraisemblable que ce pays adhère au Protocole de Kyoto en l'état actuel. Une des conditions majeures posées pour leur implication aux efforts internationaux était que les grands pays en développement, tels que la Chine, le Brésil, l'Inde et le Mexique, devraient prendre des engagements spécifiques de réduction des émissions. Pour conclure, il a vivement engagé les représentants à s'assurer que les intérêts de l'Afrique soient pleinement pris en compte à Copenhague; les pays africains requièrent des mesures d'adaptation, des ressources financières nouvelles et adéquates et le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour jouer leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques dans le cadre d'un développement durable.

2. Débat

31. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de représentants ont demandé que la Plateforme africaine actualisée sur les changements climatiques soit soumise aux chefs d'Etat africains à la treizième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine qui doit se tenir en juillet 2009.

32. Plusieurs représentants ont évoqué les expériences passées des négociations sur le climat au cours desquelles les ministres africains avaient été marginalisés. Ils ont souligné combien il importait de veiller à ce que l'Afrique soit représentée aux sessions cruciales des négociations malgré les défis posés par les longues heures de négociation et la taille limitée des délégations. Un représentant a fait observer qu'il n'y avait aucune règle qui empêchait les ministres qui souhaitaient faire une pause durant ces négociations intenses d'inviter leurs négociateurs ou conseillers à les remplacer pendant ces moments. Il a suggéré d'élaborer des règles pour régir la participation de l'Afrique aux négociations sur les changements climatiques.

33. Plusieurs représentants ont insisté sur le fait qu'il convenait de réguler la participation du continent à Copenhague, l'une d'entre eux suggérant de choisir les négociateurs et les ministres les plus talentueux parmi ceux qui avaient participé jusqu'ici aux négociations pour représenter l'Afrique. Elle a pressé le PNUE, la Conférence ou l'Union africaine d'élaborer une stratégie dans ce sens. Un autre représentant a indiqué que les pays en développement devraient être fermes dans leurs positions face notamment aux exigences peu équitables des grands pays en développement.

VI. Adoption du rapport du segment ministériel

34. La Conférence a convenu de confier au secrétariat, en consultation avec le Rapporteur, la finalisation du rapport du segment ministériel de sa session extraordinaire sur le changement climatique.

VII. Questions diverses

35. Le représentant du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique a rappelé qu'il convenait de s'entendre sur les représentants du groupe africain qui siègeraient au groupe consultatif de ministres ou de représentants de haut niveau pour examiner les options en vue d'améliorer la gouvernance internationale de l'environnement établi en application de la décision 25/4 du Conseil d'administration du PNUE relative à la gouvernance internationale en matière d'environnement. Il a précisé que bien que la participation au groupe ne soit pas limitée et qu'il existait cinq sous-régions africaines, le PNUE pourrait uniquement prendre en charge la participation de quatre représentants au maximum de chacune des régions de l'ONU. La première réunion du groupe devait se tenir les 25 et 26 juin à Belgrade.

36. Le représentant de l'Algérie a déclaré qu'en sa qualité de coprésident du Bureau du Conseil d'administration du PNUE, il était chargé de la coordination avec les pays africains en vue de désigner les représentants africains siégeant au groupe consultatif sur la gouvernance internationale de l'environnement. Il a fait remarquer que les autres régions avaient déjà soumis les noms des candidats pressentis pour siéger au groupe. A l'issue d'un débat, il a été convenu que les membres du Bureau tiendraient des consultations entre les pays de leur région pour s'entendre sur le pays qui représenterait la région au sein du groupe consultatif.

VIII. Clôture de la session

37. Après l'échange des courtoisies d'usage, le Président a prononcé la clôture de la session le vendredi 29 mai 2009 à 21 heures.

Annexe I

Déclaration de Nairobi sur le processus africain de lutte contre les changements climatiques

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Réunis à Nairobi (Kenya) du 25 au 29 mai 2009, à l'occasion de la session extraordinaire sur le changement climatique convoquée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement,

Renforçant le rôle de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en tant que Comité technique spécialisé de l'Union africaine en fournissant une direction politique à la gestion et à la défense de l'environnement en Afrique,

Rappelant la décision adoptée par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa douzième session d'élaborer et de soumettre pour adoption une position de négociation commune en vue d'un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012, qui viendrait s'ajouter à un cadre global de programmes africains relatifs aux changements climatiques, durant la session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de mai 2009,¹

Rappelant également que le Sommet des chefs d'Etat africains a approuvé l'issue de la douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, y compris le processus africain de lutte contre les changements climatiques,

Notant que la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a résolu, à sa treizième session tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007, de renforcer d'urgence la mise en œuvre de la Convention pour qu'elle atteigne son ultime objectif, grâce à un accord qui serait conclu par la Conférence des Parties à sa quinzième session,

Notant avec préoccupation que les mécanismes de financement actuels sont inadéquats, complexes et dispersés et qu'ils empêchent ainsi les pays africains d'avoir pleinement accès aux ressources disponibles,

Sachant que la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto a établi, à sa première session tenue à Montréal (Canada) en 2005, un groupe de travail spécial pour étudier les nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour la période postérieure à 2012, conformément au paragraphe 9 de l'article 3 du Protocole de Kyoto,

Réaffirmant l'adoption par l'Union africaine, le 19 novembre 2008, de la Déclaration d'Alger sur les changements climatiques sous la forme d'une position commune africaine, ainsi que la nécessité de s'exprimer d'une seule voix lors des négociations sur le nouveau régime international global juridiquement contraignant sur les changements climatiques,

Préoccupés par les conclusions scientifiques figurant dans le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en particulier celles qui concernent les effets sociaux, économiques et environnementaux des changements climatiques en Afrique, et *notant* que l'Afrique, qui contribue le moins à l'augmentation des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, est le continent le plus vulnérable face aux impacts des changements climatiques tout en étant le moins doté des capacités de s'y adapter,

Préoccupés également par l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes marins et côtiers et leurs ressources résultant de l'élévation du niveau des mers, de la hausse des températures de l'eau, de l'acidification des océans, des variations météorologiques et climatiques, qui affectent les communautés côtières,

Soulignant qu'il importe que tous les pays prennent d'urgence de nouvelles mesures, notamment des réductions plus strictes et légalement obligatoires de leurs émissions par tous les pays développés, et *soulignant* qu'il importe de mener à bonne fin les négociations et que l'Afrique doit participer activement à ces négociations en s'appuyant sur une stratégie pour s'assurer que ses besoins, intérêts et exigences soient pris en compte,

¹ UNEP/AMCEN/12/9, annexe II.

Soulignant également que la crise financière actuelle ne justifie aucunement de limiter l'obligation des pays développés concernant la fourniture d'une assistance financière et technique aux pays en développement conformément à la Convention,

Soulignant en outre que les priorités de l'Afrique sont de mettre en œuvre les programmes relatifs aux changements climatiques axés sur l'adaptation de manière à instaurer un développement durable, en particulier de soulager la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants,

Notant que la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté sont des préoccupations primordiales pour l'Afrique,

Reconnaissant qu'il importe d'intégrer dans un cadre global les initiatives et programmes relatifs aux changements climatiques existant en Afrique, afin d'assurer la coordination et la cohérence de la mise en œuvre et de l'examen des initiatives sur le changement climatique et des plans de développement durable en Afrique, à tous les niveaux,

Considérant qu'il est urgent de soutenir les pays africains dans leurs efforts pour réduire les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et *reconnaissant en outre* le rôle concomitant que jouent les forêts africaines dans la survie des communautés, les économies des pays et la stabilisation du climat,

Conscients qu'il est primordial de mettre en place un mécanisme pour atténuer globalement les émissions de gaz à effet de serre afin de prévenir leur impact à long terme sur le climat du continent africain, et qu'une application efficace des mesures d'atténuation offrira à l'Afrique l'opportunité d'améliorer sa compétitivité économique tout en restant dans la voie d'un développement durable à faibles émissions de carbone,

Réaffirmant notre engagement à mettre en œuvre les politiques, stratégies, décisions et recommandations issues des diverses consultations régionales et sous-régionales menées sous les auspices de la Commission de l'Union africaine, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, des communautés économiques régionales et des groupements politiques sur les changements climatiques,

Saluant l'adoption par l'Union africaine de la Déclaration et du Plan d'action de Tunis ainsi que la décision de déterminer le bien-fondé et les modalités de la création d'un groupe d'experts africains sur les changements climatiques, et en particulier la Déclaration sur le changement climatique et le développement en Afrique,¹ dans laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement ont prié la Commission de l'Union africaine de tenir des consultations avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en vue de créer les mécanismes nécessaires pour donner suite à la mise en œuvre de la Déclaration,

Louant les efforts déployés par le Groupe de négociateurs africains dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en collaboration avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et la Banque africaine de développement, d'autres institutions intergouvernementales pertinentes, la société civile et d'autres parties prenantes, pour définir une position commune africaine en vue d'un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012,

Nous déclarons résolu à :

1. Lancer un appel aux gouvernements africains pour qu'ils promeuvent encore la position de négociation commune de l'Afrique en vue d'un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012 et qu'ils participent activement à la poursuite des négociations internationales, sachant qu'un échec des négociations qui ne permettrait pas d'aboutir à un accord juste et équitable aurait des conséquences désastreuses pour le continent africain;

2. Convenir que la position commune africaine constituera la base des négociations du Groupe africain durant les négociations en vue d'un nouveau régime sur les changements climatiques et devra tenir compte des priorités de l'Afrique en matière de développement durable, réduction de la pauvreté et réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;

¹ Assembly/AU/Decl.4 (VIII).

3. Convenir également que les principaux messages politiques que l'Afrique adressera pour enrichir le débat général et le processus de négociation, tant en termes des engagements qu'elle attend de la communauté internationale que des mesures que les pays africains peuvent prendre eux-mêmes, devraient reposer sur les principes établis d'équité et de responsabilités communes mais différenciées, compte tenu des capacités respectives;
4. Demander instamment à toutes les Parties ainsi qu'à la communauté internationale de veiller à ce que le soutien accru apporté à l'Afrique dans le cadre du futur régime sur le climat soit fondé sur les priorités déterminées par le continent africain : adaptation, renforcement des capacités, recherche, financement, développement et transfert de technologies, y compris le soutien au transfert de connaissances Sud-Sud, en particulier des connaissances autochtones;
5. Veiller à ce que les impératifs de l'adaptation aux changements climatiques soient harmonisés plus étroitement dans toutes les régions et dans tous les pays et favoriser la coopération régionale et internationale afin de mettre au point des mécanismes appropriés de financement de l'adaptation, outre l'exploitation des connaissances autochtones utiles pour le développement durable et la gestion des ressources naturelles, et *veiller également* à ce que la gestion des risques liés au climat soit améliorée et à ce que la Stratégie africaine pour la réduction des risques de catastrophes soit mise en œuvre;
6. Demander l'amélioration et la modification du Mécanisme pour un développement propre afin d'assurer une répartition géographique équitable des projets contribuant aux efforts de développement durable du continent;
7. Préconiser l'élargissement des catégories donnant droit aux crédits carbone et autres incitations internationales au titre de l'accord sur l'après 2012 pour y inclure l'utilisation durable des terres, l'agriculture et la gestion des forêts, afin de promouvoir la productivité agricole de manière à améliorer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques;
8. Demander au G8 d'appliquer la recommandation formulée dans le Communiqué de Gleneagles sur les changements climatiques, l'énergie et le développement durable, et en particulier de créer des centres climatiques régionaux en Afrique;
9. Exhorter les pays développés qui sont Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à honorer leurs engagements, conformément au paragraphe 3 de l'article 4 de la Convention;
10. Préconiser la mise en place d'un mécanisme de conformité pour assurer un plus grand respect des engagements pris concernant la réduction des gaz à effet de serre, le financement, la technologie et le renforcement des capacités;
11. Exhorter les pays développés à se fixer des objectifs ambitieux de manière à réduire leurs émissions d'au moins 40 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020 et de 80 à 95 % d'ici à 2050, afin d'atteindre l'objectif de 450 parties par million d'équivalent dioxyde de carbone dans l'atmosphère;
12. D'exhorter également les pays développés à apporter un soutien à l'Afrique grâce à un appui financier, au transfert de technologies et au renforcement des capacités de façon mesurable, communicable et vérifiable;
13. Réaffirmer que, dans un esprit de justice environnementale, l'Afrique devrait être équitablement compensée pour ses pertes environnementales, économiques et sociales et souligner que l'Afrique a besoin d'un appui beaucoup plus important en matière de financement, technologie et renforcement des capacités aux fins d'adaptation et de gestion des risques, conformément aux obligations des Parties visées à l'Annexe I au titre du Protocole de Kyoto à la Convention;
14. Convenir qu'une architecture financière cohérente pour les changements climatiques, s'appuyant sur des principes convenus et dotée d'un système de gouvernance équitable et de procédures d'accès simplifiées, soit mise en place pour assurer un accès direct aux fonds disponibles;
15. Insister pour que les ressources financières requises pour faire face aux changements climatiques soient nouvelles et additionnelles, suffisantes, prévisibles, durables et fournies essentiellement sous la forme de dons et autres mécanismes et instruments de financement novateurs, comme par exemple les échanges dette-nature;
16. Lancer un appel aux donateurs pour qu'ils s'engagent, durant la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à verser le montant des fonds nécessaires à la reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial,

qui gère le mécanisme de financement de la Convention, et qui devrait disposer d'au moins quatre fois le montant de sa dotation actuelle;

17. Demander au Fonds pour l'environnement mondial de continuer d'accorder un rang de priorité élevé aux pays africains, d'allouer des ressources financières en fonction des besoins et priorités des pays et non simplement des systèmes d'allocation ex-ante tels que les cadres d'allocation des ressources et de demander au Fonds d'améliorer ses procédures et de réviser ses politiques de cofinancement pour assurer aux pays africains un accès direct à ses ressources financières;

18. Encourager la création d'un Fonds pour récompenser ou encourager par des mesures d'incitation les réductions d'émissions par des pratiques durables de gestion des terres, y compris la conservation des forêts, la gestion durable des forêts, l'arrêt du déboisement, le boisement et l'agriculture durable;

19. Convenir d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et d'activités visant à développer la résilience des communautés côtières pour les préparer à faire face aux impacts des changements climatiques;

20. Encourager les Etats membres à créer des possibilités d'investissement pour le secteur privé, pour faire face aux changements climatiques;

21. Réaffirmer avec force, comme nous en avons pris l'engagement, que l'adaptation aux changements climatiques est la priorité absolue, au niveau national comme au niveau régional, et travailler avec les pays développés au renforcement de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud pour développer les capacités d'adaptation et améliorer la résistance aux changements climatiques;

22. Réaffirmer la nécessité d'inclure dans un instrument juridiquement contraignant ou un protocole des mécanismes d'adaptation clairs et complets qui devraient répondre aux priorités africaines, entre autres;

23. Intégrer les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les plans, politiques et stratégies de développement nationaux et régionaux et, si nécessaire pour assurer une adaptation adéquate aux changements climatiques, dans des domaines tels que les ressources en eau, l'agriculture, la santé, les infrastructures, la biodiversité et les écosystèmes, les forêts, la gestion des villes, le tourisme, l'alimentation, les terres, l'environnement, la sécurité énergétique et la gestion des ressources marines et côtières, en tenant compte des implications intersectorielles;

24. Convenir que les efforts d'atténuation des changements climatiques et les mesures visant à amortir les conséquences du déboisement et de la dégradation des forêts devraient être envisagées dans le cadre de futurs mécanismes d'incitation visant à réduire les émissions, en tenant compte du rôle que les forêts du continent africain, en particulier celles du bassin du Congo, jouent dans la régulation du système climatique mondial;

25. Convenir également que les services environnementaux fournis par les communautés locales et autochtones en vue de protéger et de conserver ces forêts devraient être dûment rémunérés;

26. Convenir que pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter au rythme nécessaire, un transfert, une acquisition et une diffusion massifs de technologies sont indispensables, ainsi qu'une plus grande rapidité d'innovation et, à cette fin, convenir de mettre en place un cadre institutionnel pour aborder tous les aspects de la mise au point et du transfert de technologies;

27. Multiplier les investissements pour assurer, en particulier aux communautés rurales, un accès à des sources d'énergie plus propres, d'un coût abordable et durables;

28. Convenir que les autres mesures d'atténuation envisagées, comme par exemple les mesures additionnelles qui complèteraient le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, y compris le boisement et la gestion durable de l'agriculture et des terres, devraient être vigoureuses, réalistes et souples pour assurer une participation effective des pays africains, en particulier des petits exploitants;

29. Convenir également que tous les efforts d'atténuation des changements climatiques déployés par l'Afrique seront à caractère volontaire et exigeront un appui adéquat en matière de financement, de technologie et de capacités;

30. Développer la résilience économique et sociale en diversifiant les économies de manière à réduire la dépendance à l'égard des secteurs sensibles au climat, y compris en exploitant les connaissances et pratiques autochtones et en renforçant les organisations communautaires;

31. Demander aux pays africains d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes ainsi que le Cadre d'action de Hyogo, y compris la surveillance des risques, l'observation, l'alerte rapide, l'évaluation des risques, la préparation, l'intervention en cas d'urgence et le relèvement après une catastrophe, comme partie intégrante de la planification du développement et de la planification sectorielle pour l'adaptation aux changements climatiques;
32. Engager les secrétariats des Conventions de Rio à veiller à optimiser les synergies entre les efforts de lutte contre les changements climatiques et les efforts déployés pour lutter contre la dégradation des terres, la désertification et l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de tirer parti des avancées faites grâce à ces mesures, en particulier en Afrique;
33. Convier les organisations sous-régionales, régionales et internationales à mettre au point des méthodes de mesure de la fixation du carbone dans les systèmes agricoles, forestiers et agroforestiers ainsi que les méthodes de comptabilisation à appliquer pour pouvoir réclamer des avantages réels;
34. Nous engager à créer un cadre global de programmes africains relatifs aux changements climatiques réunissant les initiatives et programmes intergouvernementaux existants et nouveaux pour répondre aux défis pressants posés par les changements climatiques;
35. Réitérer la nécessité de créer un Fonds africain pour les changements climatiques et inviter la Commission de l'Union africaine, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, à prendre des mesures appropriées, y compris en invitant les pays développés Parties à s'engager à appuyer ce Fonds;
36. Promouvoir la participation des femmes, des jeunes et des handicapés, en plus du secteur privé et des organisations de la société civile, aux stratégies climatiques à tous les niveaux, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la sensibilisation et du renforcement des capacités, pour assurer une réponse africaine effective face aux changements climatiques;
37. Donner pour mandat au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de soumettre la position de négociation commune de l'Afrique en vue d'un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012, ainsi que le cadre conceptuel pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques, par les voies de communication appropriées, au Sommet des chefs d'Etat africains qui se tiendra en juillet 2009, pour examen et adoption;
38. Inviter la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies, la Banque africaine de développement et autres partenaires à poursuivre leur coopération pour apporter un appui effectif à tous les Etats membres et aux communautés économiques régionales afin de mettre en œuvre les mesures visant à lutter contre les changements climatiques;
39. Réaffirmer que nous appuyons l'offre de l'Afrique du Sud d'accueillir la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et septième session de la Conférence des Parties agissant comme Réunion des Parties au Protocole de Kyoto, en 2011;
40. Remercier le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour le soutien qu'il continue d'apporter à la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
41. Remercier également le Gouvernement et le peuple kényens d'avoir accueilli la session extraordinaire sur le changement climatique de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

Annexe II

Décision sur le processus africain de lutte contre le changement climatique

Nous, Ministres africains de l'environnement,

Rappelant la décision prise par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à sa douzième session tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en juin 2008, tendant à définir et à soumettre pour adoption une position de négociation commune en vue d'un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012, qui viendrait s'ajouter à un cadre global de programmes africains relatifs aux changements climatiques,²

Rappelant également les résultats de la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement ayant rassemblé à Kigali les 21 et 22 mai 2009 les ministres africains des finances, qui se sont déclarés préoccupés par les effets néfastes des émissions de carbone et les graves menaces qu'elles faisaient peser sur les économies africaines et l'aptitude du continent à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'à réduire la pauvreté,

Rappelant en outre les résultats de la conférence conjointe des ministres en charge de l'agriculture, des questions foncières et de l'élevage de l'Union africaine tenue les 23 et 24 avril 2009 à Addis-Abeba, qui a préconisé des approches intégrant l'agriculture et l'environnement, y compris l'élaboration d'un cadre d'adaptation aux changements climatiques reposant sur l'agriculture, et débattu de la question du carbone terrestre,

Rappelant les résultats de la Conférence africaine sur la lutte contre l'érosion côtière, tenue à Dakar les 18 et 19 mai 2009, qui préconisait de mener une action régionale pour lutter contre l'érosion côtière et de renforcer la coopération afin de traiter ce phénomène,

Réaffirmant toutes les décisions et déclarations de l'Union africaine, y compris la Déclaration d'Alger sur les changements climatiques du 19 novembre 2008,

Renforçant le rôle de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en tant que Comité technique spécialisé de l'Union africaine en fournissant une direction à la gestion et la défense de l'environnement en Afrique,

Préoccupés par les conclusions scientifiques figurant dans le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, en particulier celles qui concernent les impacts sociaux, économiques et environnementaux des changements climatiques en Afrique, et *notant* que l'Afrique, qui contribue le moins à l'augmentation des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, est le continent le plus vulnérable face aux impacts des changements climatiques tout en étant le moins doté des capacités de s'y adapter,

Soulignant que les priorités de l'Afrique sont de mettre en œuvre les programmes relatifs aux changements climatiques de manière à instaurer un développement durable, en particulier de soulager la pauvreté et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes, les enfants et les personnes handicapées,

Reconnaissant qu'il importe d'intégrer dans un cadre global les initiatives et programmes relatifs aux changements climatiques existant en Afrique, afin d'assurer la coordination et la cohérence de la mise en œuvre et de l'examen des initiatives sur le changement climatique et des plans de développement durable en Afrique, à tous les niveaux,

Se félicitant à cet égard de la décision adoptée par le Conseil exécutif de l'Union africaine en janvier 2009 à Addis-Abeba, par laquelle il a approuvé le plan d'action pour la mise en œuvre de l'Initiative concernant la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel,

Louant les efforts déployés par le Groupe africain de négociateurs dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en collaboration avec la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions gouvernementales compétentes, pour définir une position commune africaine en vue d'un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012, tout d'abord la position commune en vue de la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

² UNEP/AMCEN/12/9, annexe II.

convenue à Naivasha (Kenya), en septembre 2006, et ensuite la Plateforme d'Alger convenue en tant que position commune à Alger en novembre 2008 en vue de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

Décidons :

1. De noter avec satisfaction les travaux du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques en vue de fournir un appui technique pour l'élaboration d'un cadre global de programmes africains relatifs aux changements climatiques, ainsi que les travaux du Groupe africain de négociateurs dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en vue de définir une position de négociation commune africaine;
2. D'adopter les conclusions de la réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques agissant comme réunion d'experts de la session extraordinaire sur le changement climatique de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
3. D'adopter également les conclusions de la réunion du Groupe africain de négociateurs dans l'élaboration d'une position de négociation commune africaine;
4. De réaffirmer que nous souscrivons à l'ébauche conceptuelle d'un cadre global pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques ainsi qu'aux travaux menés par la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en vue de lutter contre les changements climatiques;
5. De réaffirmer également que l'Afrique, dans un esprit de justice environnementale, devrait être équitablement compensée pour ses ressources environnementales et pour ses pertes économiques et sociales;
6. De souligner que pour s'adapter et gérer les risques, l'Afrique a besoin d'un appui beaucoup plus important en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités;
7. De donner pour mandat au Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement de soumettre la position de négociation commune africaine en vue d'un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012 ainsi que le cadre conceptuel de programmes africains sur les changements climatiques, au Conseil exécutif de l'Union africaine à sa réunion ordinaire et au Sommet des chefs d'Etat africains qui se tiendra en juillet 2009, et de soumettre également ces textes à la Commission de l'Union africaine;
8. De prier le Président du Groupe africain de négociateurs au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de fonder les textes qu'ils soumettront au processus de négociation en vue d'un régime international global pour l'après 2012, selon que de besoin, sur la position de négociation commune africaine;
9. D'inviter la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies, la Banque africaine de développement et autres partenaires à poursuivre leur coopération en vue d'apporter efficacement un soutien politique, financier et technique à tous les Etats membres et aux communautés économiques régionales dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques;
10. D'inviter également les partenaires bilatéraux et multilatéraux à appuyer la mise en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques en Afrique;
11. De nous féliciter de l'offre de la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies d'accueillir la réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement en octobre 2009 et du Groupe africain de négociateurs à son siège, à Addis-Abeba, en prévision de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague en décembre 2009;
12. D'inviter le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à informer les Etats membres de l'issue de cette réunion;
13. De suivre la mise en œuvre du processus africain de lutte contre le changement climatique et les programmes et projets connexes;

14. D'inviter le Président de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à soumettre à la Conférence à sa treizième session prévue en 2010, un rapport détaillé sur la mise en œuvre du processus africain de lutte contre le changement climatique;

15. De remercier le Gouvernement kényen d'avoir accueilli la session extraordinaire sur le changement climatique de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

Annexe III

Projet de décision de l'Union africaine sur le processus africain de lutte contre le changement climatique

L'Assemblée,

1. *Prend note* de l'issue de la session extraordinaire sur le changement climatique de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, tenue à Nairobi du 25 au 29 mai 2009, au cours de laquelle les participants ont adopté une déclaration sur le processus africain de lutte contre le changement climatique, la position de négociation commune de l'Afrique en vue d'un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012 et l'ébauche conceptuelle d'un cadre global pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques;
2. *Rappelle* que les chefs d'Etat africains ont approuvé le plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique lors de leur sommet de Maputo, le 12 juillet 2003;
3. *Rappelle également* la décision du Conseil exécutif de l'Union africaine de février 2009 sur le rapport de la douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui approuvait les décisions de cette session;
4. *Rappelle en outre* les résultats de la conférence conjointe des ministres en charge de l'agriculture, des questions foncières et de l'élevage de l'Union africaine tenue les 23 et 24 avril 2009 à Addis-Abeba, qui a préconisé des approches intégrant l'agriculture et l'environnement, y compris l'élaboration d'un cadre d'adaptation aux changements climatiques reposant sur l'agriculture, et au cours de laquelle il a été débattu de la question du carbone terrestre;
5. *Réaffirme* toutes les décisions et déclarations de l'Union africaine, y compris la Déclaration d'Alger sur les changements climatiques du 19 novembre 2008;
6. *Considère* que la question de la lutte contre les changements climatiques, qui est l'une des six priorités thématiques recensées dans le plan d'action de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique est devenue plus pressante;
7. *Exprime sa satisfaction* pour l'appui assuré à la Commission de l'Union africaine par ses partenaires aux fins de l'élaboration d'une position commune africaine en vue d'un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012 et de l'ébauche conceptuelle d'un cadre global pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques;
8. *Approuve* la position de négociation commune africaine en vue d'un régime international global sur les changements climatiques pour l'après 2012 ainsi que le cadre conceptuel pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques;
9. *Réaffirme* que l'Afrique, dans un esprit de justice environnementale, devrait être équitablement dédommée pour ses pertes environnementales, économiques et sociales;
10. *Souligne* que pour s'adapter et gérer les risques, l'Afrique doit pouvoir disposer dans une bien plus large mesure de financements, de technologies et de capacités renforcées;
11. *Invite* la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires à poursuivre leur coopération afin d'aider efficacement tous les Etats membres et les communautés économiques régionales à mettre en œuvre les mesures de lutte contre les changements climatiques;
12. *Invite également* les partenaires bilatéraux et multilatéraux à appuyer la mise en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques en Afrique;
13. *Invite en outre* la Commission de l'Union africaine, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et le secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, en collaboration avec les banques de développement, y compris la Banque africaine de développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies et le Fonds pour l'environnement mondial, à jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des ressources permettant de mettre en œuvre les dispositions énoncées dans le processus africain de lutte contre le changement climatique et les programmes et projets connexes.

Annexe IV

Cadre conceptuel pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques

Introduction

1. Le Groupe d'experts de la session extraordinaire sur le changement climatique de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement a réaffirmé l'ébauche conceptuelle d'un cadre global pour les programmes africains relatifs aux changements climatiques, à mettre en œuvre à tous les niveaux, élaborée à la douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) en juin 2008.
2. Les priorités de l'Afrique sont de mettre en œuvre les programmes relatifs aux changements climatiques de manière à instaurer un développement durable, en particulier à soulager la pauvreté et à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, en mettant l'accent sur les groupes les plus vulnérables, tels que les femmes et les enfants.
3. L'Afrique étant la région la plus vulnérable et en même temps la moins dotée de capacités d'adaptation, l'adaptation est la priorité la plus immédiate. Il est cependant primordial de mettre en place un mécanisme pour atténuer globalement les émissions de gaz à effet de serre afin de prévenir leur impact à long terme sur le climat de la région. Par ailleurs, une application efficace des mesures d'atténuation offrira à l'Afrique l'opportunité d'améliorer sa compétitivité économique tout en restant dans la voie d'un développement durable à faibles émissions de gaz carbonique.
4. La présente ébauche conceptuelle s'articule autour de deux grands axes, qui sont l'adaptation et l'atténuation, soutenus et sous-tendus par le financement, le renforcement des capacités et la technologie. Les mesures d'adaptation et d'atténuation ne pourront aboutir qu'avec la participation pleine et entière de toutes les parties prenantes, y compris l'engagement total de la société civile, qui doit être dotée des pouvoirs d'agir en tant que partenaire.

A. Adaptation

5. Trois grands domaines d'activité ont été circonscrits :
 - a) Réduction des catastrophes et gestion des risques : alerte rapide, préparation, intervention en cas d'urgence et relèvement après une catastrophe;
 - b) Planification et mise en œuvre sectorielles : adaptation dans les secteurs clés en tenant compte des implications intersectorielles (eau, agriculture, zones côtières, santé, infrastructures, diversité biologique et écosystèmes, forêts, énergie, gestion des villes et tourisme);
 - c) Renforcement de la résilience économique et sociale en diversifiant les économies de manière à réduire la dépendance à l'égard des secteurs sensibles au climat, y compris en exploitant les connaissances et pratiques autochtones et en renforçant les organisations communautaires.
6. Pour mener à bien les travaux dans ces domaines, il faudra procéder par étapes, et notamment :
 - a) Comprendre le climat et son évolution, la vulnérabilité et les risques, notamment au moyen de systèmes de surveillance et d'observation;
 - b) Comprendre l'économie de l'adaptation;
 - c) Comprendre les dimensions socio-culturelles de l'adaptation;
 - d) Définir la politique à suivre et planifier, pour mettre le développement futur à l'abri du climat;
 - e) Mettre en place des projets pilotes et des projets de démonstration;
 - f) Passer à la mise en œuvre à grande échelle.

B. Atténuation

7. Pour mettre en œuvre des politiques de développement durable et des mesures d'atténuation en Afrique, en mettant plus particulièrement l'accent sur le développement des communautés locales et autochtones, des femmes et des enfants, les principaux domaines d'activité ci-après ont été circonscrits en matière d'atténuation :

a) *Secteur de l'énergie* : Multiplier les investissements pour assurer à tous, en particulier aux communautés rurales, un accès à des sources d'énergie plus propres d'un coût abordable; la mise en valeur des sources d'énergie alternatives appropriées; la mise en place de politiques et mesures visant à améliorer le rendement énergétique; l'application du principe de précaution dans le domaine des biocarburants pour concilier l'atténuation avec la sécurité énergétique;

b) *Réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD)* : Mettre en place des mécanismes fondés sur le marché, pour récompenser et encourager la conservation des forêts ou l'arrêt du déboisement ainsi que des pratiques rationnelles en matière de gestion forestière;

c) *Utilisation des sols, modification de l'utilisation des sols et foresterie* : ce secteur, qui constitue l'une des principales sources d'émissions en Afrique, est l'un des domaines clés visés par l'atténuation sur le continent, pour lequel il faudra faire appel aux meilleures pratiques afin d'améliorer la séquestration du carbone et réduire les émissions;

d) *Maximiser les opportunités offertes par le marché international du carbone* : l'Afrique doit exiger des pays développés qu'ils se fixent des objectifs ambitieux pour stabiliser le prix du carbone. Les principaux domaines d'activité pour l'Afrique dans ce secteur seront les suivants : réformer les règles des mécanismes du marché tels que le Mécanisme pour un développement propre afin d'améliorer l'accès des pays africains à ce mécanisme; assurer l'application intégrale du Cadre de Nairobi; et renforcer les capacités de l'Afrique pour que le continent puisse accéder aux mécanismes de financement disponibles (le Mécanisme pour un développement propre, le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, entre autres).

C. Mesures de soutien et de facilitation

8. Trois catégories de mesures de soutien et de facilitation ont été identifiées pour soutenir les efforts du continent africain afin qu'il puisse s'adapter aux changements climatiques et en atténuer les effets. Elles devraient constituer un ensemble de mesures intégrées adaptées à chaque intervention face aux changements climatiques.

1. Renforcement des capacités

9. Les mesures de renforcement des capacités visent notamment à :

a) Faciliter la mise en valeur des ressources humaines (formation spécialisée, parrainage, formation sur le tas, etc.);

b) Donner aux institutions compétentes les moyens d'agir à différents échelons;

c) Améliorer les activités d'observation et de recherches ainsi que la gestion des connaissances;

d) Développer les communications, l'éducation et la sensibilisation à tous les niveaux, en particulier au niveau local et communautaire;

e) Renforcer et exploiter les réseaux régionaux d'information et d'échange de connaissances;

f) Mettre au point des outils, méthodes et techniques, et en généraliser l'application;

g) Encourager et renforcer la planification et la prise de décisions participatives, y compris la participation active de la société civile;

h) Partager les expériences, les informations et les meilleures pratiques des pays africains;

i) Evaluer, renforcer et mobiliser les capacités des institutions et établissements existant en Afrique.

2. Financement

10. Les sources de financement devraient être développées, notamment :
- a) Les investissements nationaux;
 - b) Le financement multilatéral (dons, prêts et aide à des conditions de faveur);
 - c) Investissements bilatéraux et financement des donateurs;
 - d) Assurance et autres instruments de gestion des risques;
 - e) Instruments du secteur privé;
 - f) Instruments fondés sur le marché (financement du carbone);
 - g) Améliorer l'accès au financement, et pour ce faire :
 - i) Rationaliser le nombre croissant de Fonds (en éliminant les doubles emplois et en harmonisant la gestion, notamment pour faciliter le décaissement des fonds);
 - ii) Supprimer la bureaucratie;
 - iii) Diminuer le coût des transactions.
11. Il faut :
- a) Que les fonds soient alloués équitablement sur la base des besoins et que les décisions concernant l'allocation des ressources soient fondées sur des critères de vulnérabilité;
 - b) Mettre en place des systèmes efficaces assurant la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des fonds mobilisés pour les changements climatiques;
 - c) Mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles, en sus des fonds actuellement alloués au développement, qui soient fiables à long terme.

3. Développement et transfert de technologies

12. Le développement et le transfert de technologies sont critiques à la réalisation du programme d'adaptation et d'atténuation en Afrique. Les principaux domaines d'activité dans ce secteur doivent tendre à :
- a) Améliorer le développement et le transfert de technologies, y compris les technologies dures (irrigation goutte à goutte, recueil des eaux de pluie, culture de variétés résistantes à la sécheresse, technologies d'exploitation des énergies renouvelables, techniques de construction, etc.) et les technologies souples (connaissances, systèmes, procédures, meilleures pratiques, etc.);
 - b) Surmonter les obstacles qui s'opposent au transfert de technologies, y compris les règlements applicables aux tarifs commerciaux, les droits de propriété intellectuelle, et les barrières commerciales techniques (normes, éco-étiquetage, etc.);
 - c) Améliorer et soutenir la capacité de recherche-développement des pays africains pour encourager la mise au point et la production locale de technologies d'atténuation et d'adaptation plus propres;
 - d) Développer la coopération technique entre les pays africains et les autres pays, en particulier dans le cadre de la Stratégie conjointe Afrique-Union européenne, ainsi que dans le cadre des rapports Afrique-Chine, Afrique-Inde, Afrique-Amérique du Sud, et aussi dans le cadre du programme de coopération avec le Japon relevant de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, y compris en encourageant les Etats membres à proposer des programmes spécifiques et à soumettre ces propositions pour examen.

Annexe V

Synthèse de la séance d'information technique

1. Une séance d'information technique à l'intention des ministres et du corps diplomatique africain s'est tenue dans l'après-midi du jeudi 28 mai 2009. Elle a été ouverte à 13 h 45 par le Président de la session, M. Francis Dunstan Nhema, Ministre de l'environnement et du tourisme du Zimbabwe, qui avait remplacé pour la durée de la séance d'information, la Présidente de la Conférence, Mme Bulyewa Sonjica, Ministre de l'eau et de l'environnement d'Afrique du Sud, qui n'avait pu y participer.
2. Des remarques liminaires ont été prononcées par M. Mounkaila Goumandakoye, Directeur du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique, s'exprimant au nom de M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE; Mme Rhoda Tumusiime, Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de la Commission de l'Union africaine; M. Alf Wills, Directeur général adjoint à la Coopération internationale du Département de l'eau et de l'environnement d'Afrique du Sud, représentant la Présidente de la Conférence; et M. Josue Dioné, Directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies.
3. M. Goumandakoye a souligné que le système des Nations Unies et, en particulier, le PNUE était résolu à se tenir aux côtés des pays africains dans le processus de négociations conduisant à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendrait en décembre 2009. Il a réaffirmé que l'ONU offrait sans réserve son concours technique à l'Afrique pour s'assurer que le continent s'entende sur une position commune qui serait avantageuse pour tous.
4. Mme Peace Tumusiime a instamment prié les représentants d'aborder les questions sous le signe de l'unité, malgré la diversité du continent. Elle a souligné que grâce à un travail en équipe, l'Afrique pourrait parler d'une seule voix.
5. M. Wills s'est déclaré convaincu qu'au vu des préparatifs poussés de la quinzième session devant se tenir sous peu, le continent serait en mesure d'apporter une contribution authentique et significative à l'élaboration d'un régime post-Kyoto qui accorderait la priorité aux préoccupations de l'Afrique.
6. M. Dioné a souligné l'importance de la coopération, notant que la Commission avait fourni un appui à la Conférence et continuerait de le faire, notamment en facilitant la tenue d'une conférence conjointe des ministres de l'environnement et des finances pour examiner la question du financement de la lutte contre le changement climatique et en s'offrant pour accueillir la réunion du Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques en octobre 2009 ainsi que celle du Groupe africain de négociateurs à son siège. Il a donné aux représentants l'assurance que la Commission était totalement acquise au processus et aux efforts déployés par l'Afrique pour lutter contre les changements climatiques et atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.
7. Les communications faites durant la séance d'information destinée aux ministres peuvent être consultées sur le site Internet à l'adresse : http://www.unep.org/roa/Amcen/Amcen_Events/3rd_ss/.

I. Exposés généraux

A. Préparatifs en vue de Copenhague

1. Exposés

a) Travaux de la Conférence sur les changements climatiques

8. M. Peter Acquah, Secrétaire de la Conférence, a donné un aperçu général des travaux menés par le secrétariat de la Conférence depuis la tenue de sa douzième session à Johannesburg (Afrique du Sud) en juin 2008. Il a remercié les bailleurs de fonds pour l'assistance fournie à la Conférence, ébauché les réunions qui avaient conduit à la session actuelle et précisé comment les travaux se poursuivraient après la session actuelle, indiquant les résultats escomptés de la session. Il a assuré les représentants que les experts avaient travaillé avec diligence pour jeter les bases d'une vision partagée et d'une position commune à Copenhague.

b) Cap sur Copenhague 2009

9. M. Kamel Djemouia, Président du Groupe africain de négociateurs, a fait le point sur les travaux menés par le groupe au cours des jours écoulés. Il a signalé que le groupe avait travaillé avec acharnement pour progresser sur les nombreux éléments dont il avait été saisi, faisant remarquer que le processus de négociation était extrêmement compliqué. Il a présenté les divers éléments sur lesquels le groupe avait délibéré et informé les représentants qu'il leur fournirait des informations complémentaires et spécifiques dans la déclaration qu'il ferait le lendemain.

c) Campagne de sensibilisation sous le slogan « Scellons l'accord »

10. M. Satinder Bindra, Directeur de la Division de la communication et de l'information du PNUE, a fait une présentation multimédia sur la campagne mondiale de sensibilisation menée sous le slogan « Scellons l'accord ». Cette campagne, qui était menée par le PNUE, visait à rallier le soutien des partenaires en vue d'atteindre un objectif commun, à savoir encourager les gouvernements à signer un nouvel accord sur les changements climatiques à Copenhague. Il a mentionné les défis auxquels était confronté le continent, mis en exergue les méthodes auxquelles on avait recours dans le cadre de la campagne pour toucher un public le plus large possible et examiné les possibilités d'associer les représentants, voire les populations, à la campagne à tous les niveaux.

d) Marché commun de l'Afrique orientale et australe

11. M. Stephen Karangizi, Secrétaire général adjoint du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), a fait un exposé sur l'agriculture, la sylviculture et les autres utilisations des terres, dans lequel il a souligné la nécessité d'améliorer les pratiques de gestion des terres parmi les agriculteurs, les petits exploitants et autres en Afrique pour réduire les émissions mondiales de carbone provenant de l'agriculture et du déboisement. L'agriculture offrait un potentiel considérable pour l'atténuation des changements climatiques en Afrique. Faisant observer que très peu de projets du Mécanisme pour un développement propre étaient actuellement entrepris en Afrique, il a souligné que ce projet pourrait s'ajouter aux autres flux de revenus tirés du carbone sur le continent, gonflant ainsi les sommes reçues au titre de l'aide au développement. Notant que les pauvres et les groupes vulnérables étaient tributaires de l'agriculture à petite échelle pour leur sécurité alimentaire et économique, il a défini les priorités fixées dans le cadre du projet, notamment la création d'un mécanisme africain de biocarbone, la simplification du Mécanisme pour un développement propre pour inclure le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement et les projets de boisement et de reboisement associés et la promotion de l'intégration des mesures de lutte contre les changements climatiques au niveau national.

2. Réponses

12. Après les exposés mentionnés plus haut, les représentants ont eu l'occasion de poser des questions. Un représentant a déclaré qu'il était nécessaire de fournir des chiffres précis et d'établir les coûts des propositions pour que la position et les exigences de l'Afrique soient clairement définies. Dans sa réponse, le représentant du secrétariat de la Conférence a déclaré que cette tâche était en cours comme le montreraient les autres exposés qui seraient faits.

13. Un autre représentant a demandé des éclaircissements sur l'état d'avancement des négociations sur les changements climatiques et les organismes qui soutenaient l'Afrique afin de développer au maximum les synergies en nouant des alliances avant Copenhague. Le représentant du secrétariat de la Conférence a répondu que des progrès notables étaient faits, notamment pour ce qui était des réponses et des apports en matière d'adaptation, de développement et de transfert de technologie et de financement. Il a en particulier mentionné la contribution des Gouvernements danois et norvégien, de la Banque africaine de développement, de la Commission économique pour l'Afrique de l'Organisation des Nations Unies, du PNUE, et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, parmi ceux qui appuyaient les travaux de la Conférence.

B. Financement, adaptation et questions connexes**1. Exposés****a) Accès aux ressources et partages des avantages**

14. M. Balakrishma Pisupati, Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales, a fait un exposé au nom de M. David Hafashimana, Directeur de recherches au National Forestry Research Institute de l'Ouganda, soulignant que la biodiversité jouait un rôle essentiel dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets et que la distribution équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources en Afrique posait un défi de

taille. Notant qu'il fallait définir les réponses à certains des grands défis en temps voulu pour la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui doit se tenir à Nagoya (Japon) en 2010, il a indiqué que l'Afrique devait saisir l'occasion qui lui était offerte pour faire avancer la discussion sur les questions touchant l'accès aux ressources de la diversité biologique et le partage de leurs avantages.

b) Financement

15. M. Djimingue Nanasta, Enda Tiers-Monde, a fait un exposé axé sur le financement de l'adaptation et de l'atténuation des changements climatiques, rappelant brièvement le montant des ressources actuellement disponibles qui avaient été fournies par les institutions internationales. Soulignant l'impact marginal des fonds du Mécanisme pour un développement propre en Afrique, il a fait état de la nécessité de disposer de nouveaux fonds et initiatives adaptés au continent ainsi que de recommandations en matière de politiques dans le domaine de la mobilisation des recettes, de la gouvernance et du décaissement. Il a défini les priorités à court terme, à savoir l'intégration des questions liées aux changements climatiques dans les politiques de développement; une action proactive à l'égard des sources de financement existantes; la création de débouchés du marché du carbone; et la création d'un mécanisme africain d'investissements pour la lutte contre le changement climatique.

c) Adaptation

16. Mme Musonda Mumba, Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE, a donné un aperçu des résultats préliminaires de l'étude sur les coûts de l'adaptation réalisée par l'Institut de l'environnement de Stockholm en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel et l'Institut international pour l'environnement et le développement, étude qui avait été commandée par le PNUE. Elle a souligné que l'adaptation devait être tirée par les programmes nationaux et gérée à travers de nouvelles institutions en coordonnant les stratégies; il était à cet égard essentiel de disposer de financements fiables et d'investir plus largement dans la production et la gestion de l'information et des connaissances. Elle a relevé que les preuves scientifiques actuellement disponibles étaient suffisantes pour justifier et déterminer les mesures à prendre et a demandé que des mesures urgentes soient prises en matière de sensibilisation, d'information, de communication et d'alerte rapide, d'évaluation de la vulnérabilité et de renforcement des capacités. Faisant observer qu'il y avait une multiplicité de sources d'information, elle a indiqué que la création d'un réseau africain d'adaptation permettrait de fournir un point d'accès unique à l'information sur le continent. Pour conclure, elle a insisté sur les quatre grands impératifs suivants : aligner les besoins et les réponses sur le nombre croissant des populations et des écosystèmes menacés; agir rapidement dans la mesure où les changements climatiques survenaient à un rythme plus rapide que prévu; mettre l'accent sur la gestion des risques et le renforcement de la résilience en réduisant la vulnérabilité; intégrer la réduction des risques, l'adaptation, l'atténuation et les objectifs de développement humain.

17. M. Ahrlich Desa, Chef de la Section du renforcement des capacités au secrétariat de la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a précisé que la Commission avait reçu pour mandat de coordonner l'océanographie et les services océanographiques au niveau mondial. Il a souligné l'importance des zones côtières au niveau environnemental, faisant observer que 50 % de la population vivait dans ces zones. Il a invité Mme Isabelle Niang, Coordinatrice régionale du projet relatif à l'adaptation aux changements climatiques et aux modifications des zones côtières en Afrique de l'Ouest au Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique, à faire une présentation plus détaillée.

18. Mme Niang a souligné la nécessité de renforcer les capacités pour l'adaptation dans les zones côtières, indiquant que ces zones étaient laissées de côté dans le contexte environnemental plus large, bien qu'elles représentent la majeure partie du produit national brut. Les mesures d'adaptation devraient être prises de manière globale dans la mesure où ces zones touchaient de nombreux secteurs et que tous les secteurs en jeu devaient être pris en compte dans les options en matière d'adaptation. Elle a indiqué qu'il fallait s'adapter à l'élévation du niveau de la mer, faisant observer que le gros de la population vivant dans les zones côtières tirait ses revenus d'activités telles que le tourisme, la pêche et le commerce. Elle a également évoqué un aspect fréquemment méconnu de l'érosion côtière : son impact sur l'héritage culturel, en provoquant l'engloutissement dans la mer de cimetières anciens et de bâtiments historiques. Elle a souligné que pour faire face à ce problème, il ne fallait pas se borner à ériger des murs car cette solution ne s'était pas révélée viable à long terme. Il fallait assurer le renforcement des capacités pour s'adapter aux changements climatiques, notamment le renforcement des instituts des sciences marines, tout en encourageant ceux qui y étaient formés à rester et à mettre leur savoir-faire au service du continent. Elle a déclaré qu'il fallait prendre en compte les vœux des

populations, notamment des pêcheurs, qui devaient affronter quotidiennement leurs problèmes, et qu'il était absolument nécessaire de préserver et de tirer parti des croyances et connaissances traditionnelles. Elle a mentionné les difficultés que connaissaient les pays africains pour avoir accès au financement pour la protection de l'environnement et indiqué que des mesures énergiques devaient être prises pour améliorer l'accès à ces fonds.

19. M. Richard Muyungi, Sous-directeur de l'environnement de la République-Unie de Tanzanie et négociateur en chef pour les questions de renforcement des capacités sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto au nom des pays en développement, a souligné l'importance que revêtait pour l'Afrique le fonds d'adaptation car il s'agissait de la première instance de ce type composée majoritairement de représentants de pays en développement, ce qui permettait à ces pays d'avoir directement accès à ses ressources et d'échapper ainsi aux obstacles érigés dans le cadre d'autres arrangements institutionnels. Dans cette optique, il a ébauché les mesures que les pays devaient prendre pour avoir accès au financement : si au cours de l'année écoulée, on s'était attaché à mettre en place les mécanismes juridiques nécessaires pour s'assurer que le fonds devienne opérationnel avant Copenhague, la prochaine étape devait consister à fixer des priorités stratégiques et un mode opératoire. En conclusion, il a indiqué que lorsque l'on conviendrait du montant des ressources mis à disposition, la priorité devrait être accordée aux projets dans les pays les plus vulnérables, en particulier les pays africains.

20. Mme Marianne Karisen, Conseillère principale au Département de la culture et de la lutte contre la pollution du Ministère norvégien de l'environnement, a exposé les grandes lignes de la proposition de son gouvernement tendant à l'établissement d'un mécanisme financier pour assurer le financement adéquat, prévisible et durable de la lutte contre le changement climatique, comme préconisé dans le Plan d'action de Bali. Le Gouvernement norvégien travaillait en se fondant sur une hausse de la température moyenne mondiale limitée à 2 °C maximum pour éviter un changement climatique dangereux, comme indiqué par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. A cette fin, il faudrait, jusqu'en 2030, mobiliser chaque année des centaines de milliards de dollars auprès de diverses sources et mécanismes de financement rattachés ou non à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il était indispensable de mettre en place une structure d'incitation au sein du système d'échanges fondé sur le marché à laquelle viendraient s'ajouter des mécanismes financiers nouveaux et novateurs. Elle a présenté les grands axes de la proposition de son gouvernement qui, a-t-elle dit, reposait sur la vente aux enchères de crédits d'émissions de carbone au niveau international, qui tranchait notamment avec les programmes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission au niveau mondial et du principe « pollueur-payeur ». Elle a insisté sur le fait que la proposition était clairement mesurable, communicable et vérifiable; il était possible de suivre les montants des crédits grâce au journal des transactions internationales. Au vu des propositions soumises par d'autres Parties concernant les mécanismes de financement, elle a souligné la nécessité de disposer d'un large éventail de sources de financement dans le contexte de l'architecture financière après 2012.

2. Débat

21. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs représentants ont souligné que l'Afrique, tout en étant la moins à blâmer pour les changements climatiques, était la plus vulnérable face à ses effets. De nombreux représentants ont appelé l'attention sur la lourdeur et la complexité des procédures instituées par les mécanismes actuels de financement de la lutte contre les changements climatiques et demandé leur simplification pour assurer l'accès aux fonds disponibles. Plusieurs représentants ont préconisé le regroupement ou l'harmonisation des sources de financement. Un participant a mentionné la non-concordance entre les coûts prévisionnels de l'adaptation aux changements climatiques établis par la communauté internationale et ceux portant sur des projets spécifiques présentés par les institutions gouvernementales des pays africains. Il a instamment prié les Etats africains de fournir au PNUE les coûts des projets avant le 17 juin 2009 pour qu'il puisse les intégrer dans les propositions des pays africains en vue des négociations sur les changements climatiques à Copenhague. Un représentant a déclaré qu'un fonds d'adaptation spécial pour l'Afrique avait été créé et serait lancé par la Banque africaine de développement.

22. De nombreux représentants ont demandé que les perspectives sexospécifiques soient prises en compte comme il convient dans les négociations sur les changements climatiques. Un représentant a demandé que dans le cadre du fonds spécial pour l'Afrique de la Banque africaine de développement, il y ait des volets spécifiquement affectés aux questions de genre pour aider les femmes à surmonter les effets des changements climatiques. Un autre représentant a appelé l'attention sur d'autres groupes vulnérables tels que les jeunes.

23. Une représentante s'est déclarée favorable à la création d'un réseau africain d'adaptation qui serait la seule source d'information pour le continent. Elle a cherché à savoir si l'on s'était penché sur un mécanisme de financement provisoire en attendant l'établissement d'un mécanisme de financement plus permanent dans le cadre du régime pour l'après 2012. Un autre représentant a présenté les mesures prises par son gouvernement pour relever les défis posés par les changements climatiques, notamment l'initiative pour la Grande muraille verte et la tenue d'une conférence sur les zones côtières les 18 et 19 mai 2009, dont le texte qui en était issu, la Déclaration de Dakar, serait distribué aux représentants.

24. Un représentant a fait observer si l'on pouvait concevoir que les représentants du secteur privé ne soient guère désireux d'investir dans les pays africains qu'ils considéraient comme corrompus et instables, il était nécessaire de travailler avec ces pays pour s'attaquer aux problèmes qui se posaient au niveau national. Un autre représentant a proposé la création de centres techniques régionaux pour assurer le transfert de technologies appropriées vers le continent, qui avait si souvent servi de dépotoir pour les technologies obsolètes. Un autre a demandé la réalisation d'évaluations chiffrées au niveau national sur les impacts des changements climatiques qui viendraient compléter les plans d'action nationaux pour l'adaptation aux changements climatiques. Un représentant, exposant schématiquement les mesures efficaces de protection de l'environnement prises dans son pays, a souligné l'importance de l'engagement et des réponses au niveau national, y compris l'échange des informations et des réussites.

C. Réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts

1. Situation par rapport à l'Afrique centrale

25. Un représentant de la Commission des forêts de l'Afrique centrale a fait un exposé dans lequel il a attiré l'attention sur l'importance des forêts de l'Afrique centrale, qui représentaient près de 6 % du couvert forestier mondial. Les forêts du bassin du Congo constituaient en particulier une importante réserve de carbone, avaient une riche biodiversité et étaient une ressource économique importante pour la région. Pour s'attaquer aux problèmes de la dégradation et de la déforestation rampante, les pays du bassin du Congo avaient présenté diverses propositions pour générer des ressources et avoir accès à un financement durable dans le cadre des discussions actuelles sur la réduction des émissions. Ils estimaient qu'il fallait modifier les scénarios fondés sur les émissions historiques pour prendre en compte leur situation particulière. C'est ainsi qu'ils proposaient de mettre en place un fonds de stabilisation pour aider les pays à faible taux de déforestation et un fonds pour le développement des capacités, les activités et les politiques visant à réduire la déforestation. En tant que deuxième poumon du monde, les forêts du bassin du Congo devaient jouer un rôle crucial dans la régulation et la stabilisation du climat mondial.

2. Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD)

26. M. Ibrahim Thiaw, Directeur de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales du PNUE, a brièvement présenté le Programme ONU-REDD. Il s'agissait d'un partenariat entre le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui avait été lancé en septembre 2008 par le Secrétaire général et le Premier Ministre norvégien, dont le pays finançait pour une large part le programme. Neuf pays pilotes avaient été identifiés, dont trois étaient en Afrique : la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie. Le programme était financé à hauteur de 52 millions de dollars et avait été mis sur pied pour répondre directement au Plan d'action de Bali. Il devait permettre de faciliter les discussions techniques dans le cadre des négociations au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Soulignant l'importance des forêts pour les pays africains ainsi que leurs multiples avantages, y compris les possibles revenus considérables du carbone et de la gestion durable des forêts qui pouvaient en être tirés, il a vivement encouragé les participants à définir une position commune. Il a souligné que le programme visait à porter la question des forêts à l'attention des instances décisionnelles les plus élevées; à cet effet, une réunion de haut niveau sur les changements climatiques devait, dans le cadre de ce programme, être organisée le 21 septembre 2009 à la veille de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

D. Développement propre

1. Fonctionnement du Mécanisme pour un développement propre en Afrique

27. M. John Christensen, Chef du Centre Risø sur l'énergie, le climat et le développement durable du PNUE, a présenté le Mécanisme pour un développement propre et en particulier son fonctionnement en Afrique. Notant que le ralentissement de l'économie mondiale avait entraîné une baisse des prix des crédits carbone du fait que le système d'échange de droits d'émissions était impulsé par l'économie européenne, il a laissé entendre qu'il y avait des chances que les choses s'améliorent après le sommet sur le climat de Copenhague et que cela n'entachait pas le succès du Mécanisme, qui avait actuellement dans ses tiroirs près de 15 000 projets et procédait à une vaste distribution de crédits. Cette distribution demeurerait toutefois inégale, avec la prédominance de quelques grandes économies, et il fallait s'assurer que les économies plus petites, comme celles des pays africains, en retirent un plus grand avantage. C'est ainsi qu'il a souligné la nécessité de sensibiliser les ministres africains au Mécanisme et d'assurer à leurs autorités nationales désignées un financement stable. Dans ce contexte, il a mis en exergue les efforts actuellement déployés dans le cadre du partenariat de Nairobi, entre le PNUE, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pour accroître la part de l'Afrique dans le marché des émissions. Il a également passé en revue le rôle important joué par le PNUE dans cette initiative, en aidant au renforcement des capacités d'un grand nombre de pays africains. Il a aussi souligné le rôle important que les banques régionales pourraient jouer dans le système d'échange de crédits carbone en Afrique.

2. Rôle de la Banque africaine de développement

28. M. Anthony Nyong, Banque africaine de développement, a fait un exposé sur le rôle de la banque dans le système de financement du carbone en Afrique. Rappelant l'engagement pris par les pays développés dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques d'établir des projets dans les pays en développement en vue de parvenir à un développement durable, il a relevé que l'échange de crédits carbone devait être davantage qu'un simple achat par les pays industrialisés de crédits carbone dans les pays non industrialisés. A cet égard, il a indiqué qu'il fallait repenser le Mécanisme pour un développement propre, qui était actuellement arrimé sur l'industrialisation, pour donner une place plus prépondérante à l'agriculture en tant que source des émissions de carbone, ce qui donnerait à l'Afrique un plus grand avantage comparatif. Il a également appelé l'attention sur les projets financés par la Banque africaine de développement par le biais de son mécanisme d'octroi de fonds pour un développement propre qui devait permettre aux pays en développement d'opérer la transition vers des technologies plus propres et de générer ainsi davantage de crédits dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre. Enfin, il a souligné l'importance du partage des connaissances et de la poursuite des efforts en vue d'associer le secteur privé aux projets de développement propres et a mis en relief le rôle important que les banques régionales de développement pouvaient et devraient jouer dans le décaissement des crédits de carbone.
